
LE SYSTEME DE COMPTABILITE PUBLIQUE EN SLOVENIE

Marija Janc

Directrice générale à la Direction de la Comptabilité
publique au Ministère des Finances

1. Le cadre juridique

- **Loi de comptabilité**, utilisée dans la comptabilité budgétaire
- **Règlements**
- **Normes slovènes de comptabilité**, utilisées par les acteurs économiques (marché)

2. Système comptable (1/3)

- Différence entre les trésoreries, les organismes d'état, les organismes locaux et les autres acteurs des services publics
- Les domaines des trésoreries :
 - le budget de l'Etat
 - les budgets locaux
 - l'Institut des Pensions et d'Assurance Invalidité de Slovénie
 - l'Institut d'Assurance Santé de Slovénie

2. Système comptable^(2/3)

- Les trésoreries, organismes d'état, organismes locaux – comptabilité de caisse
- les autres acteurs des services publics – instituts et agences publiques – comptabilité d'engagement et comptabilité de caisse complémentaire
- enregistrement au bilan – chaque acteur du budget et chaque trésorerie

2. Système comptable^(3/3)

- Spécificité : les trésoreries, les organismes d'état, les organismes locaux enregistrent les dépenses et recettes à venir à réception des documents comptables
- les dépenses et recettes à venir sont enregistrées aux comptes de bilan
- système effectif de contrôle de l'exécution des droits et des dettes

3. Equipement informatique^(1/2)

- Unique pour le budget de l'État et tous les organismes d'Etat
- De type propriétaire, création du Ministère des Finances (MFERAC)
- Un logiciel assure l'exécution de chaque action budgétaire et le contrôle de ces actions
- Un logiciel assure le contrôle et la surveillance du budget

3. Equipement informatique^(2/2)

- Un logiciel assure le contrôle et la surveillance de la comptabilité
- certains modèles d'enregistrement comptables sont intégrés
- Un logiciel assure la connection électronique avec le Service des Paiements, l'Administration des Impôts, l'Agence chargée de remettre les rapports annuels, etc.
- Nous préparons une mise à jour du logiciel qui permet l'édition électronique et l'envoi des factures aux utilisateurs des services publics, ainsi que la réception électronique des factures des fournisseurs

4. Rapport annuel (1/4)

- composé de rapport comptaibles et économiques
- **le rapport comptable** est composé des états des recettes et des dépenses, du bilan et d'annexes explicatives des deux états
 - le contenu et la forme du bilan sont normalisés pour tous les utilisateurs du budget

4. Rapport annuel_(2/4)

- Pièces annexées au bilan :
 - Relevé des actifs corporels et incorporels de l'État, relevé des investissements financiers à long terme et des emprunts de l'Etat
 - autres explications

4. Rapport annuel_(3/4)

- Les états de dépenses et recettes sont distincts
- Pièces annexées aux états de dépenses et de recettes :
pour les trésoreries, les organismes d'état, les organismes locaux :
 - état des comptes de dépenses et d'investissements
 - état du compte de financement (dettes et remboursements)
- pour les autres acteurs des services publics :
 - tous les états à présenter selon les principes de la comptabilité de caisse

4. Rapport annuel_(4/4)

- composé des rapports comptables et économiques
- **Le rapport économique** retrace les résultats et les objectifs atteints
 - les indicateurs d'efficacité sont repris par le rapport économique